

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° AS20

présenté par

M. Martin, M. Lioger, M. Baichère, M. Zulesi, M. Gouttefarde, M. Morenas, Mme Robert, M. Maillard, Mme Jacqueline Dubois, Mme Kerbarh, Mme Boyer, Mme Roques-Etienne, Mme Gayte, Mme Vanceunebrock, M. Chalumeau, Mme Charrière, Mme Provendier, Mme Meynier-Millefert, M. Bouyx, Mme Mörch, M. Raphan, Mme Khedher, Mme Bureau-Bonnard, M. Mis, M. Barbier, M. Michels, M. Buchou, Mme Mauborgne et M. Masségia

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport d'évaluation du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle et de l'intérêt d'en accélérer le déploiement sur l'ensemble du territoire national. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de proposer une évaluation précise du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP).

Le 13 septembre 2018, le Président de la République a réaffirmé sa volonté de développer ce dispositif à l'occasion de la présentation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en fixant un objectif de 300 crèches AVIP déployées d'ici 2020.

Or, les objectifs en 2021 semblent partiellement atteints puisque l'on compte actuellement 180 crèches AVIP sur le territoire national. Dans cette perspective, il est nécessaire d'identifier les leviers permettant un déploiement plus rapide et plus large de ce dispositif. Les crèches AVIP doivent en effet être développées car elles proposent une solution pertinente pour permettre le retour à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales, en associant une place de crèche de jeunes enfants (0-3 ans) à un accompagnement personnalisé du/des parent(s).